

LUMEN
Protocole éditorial en français

(Dernière mise à jour : 12 janvier 2019)

I. Consignes générales

1. Les articles sont écrits en Times New Roman, taille 12. Ils ne doivent pas dépasser vingt pages, texte et notes compris.
2. Les articles sont saisis à interligne simple, y compris les citations et les notes, et ils sont justifiés à gauche et à droite. Les pages sont numérotées de manière consécutive (en haut de chaque page, dans le coin droit). L'article comprend une marge de 3 cm (en haut, en bas, à gauche et à droite).
3. **Titre de l'article** : caractère gras, taille 16, retrait de 3 cm à partir de la marge de gauche.
Nom de l'auteur : placé sous le titre, taille 16, en petites majuscules, retrait de 3 cm à partir de la marge de gauche.
Nom de l'institution : placé sous le nom de l'auteur, italique, taille 12, retrait de 3 cm à partir de la marge de gauche.
Épigraphe (éventuelle) : Times New Roman, taille 10, retrait de 3 cm à partir de la marge de gauche.
Titres de section (non obligatoires) : Times New Roman, caractère gras, taille 12, ils sont précédés et suivis d'une espace.
Sous-titres de section (non obligatoires) : Times New Roman, italique, taille 12, absence d'espace entre le sous-titre de section et le paragraphe qui suit.
Première ligne d'un paragraphe : retrait de 0,5 cm à gauche, excepté pour le premier paragraphe du texte et ceux qui commencent une nouvelle section.
Notes de bas de page : Times New Roman, taille 10, retrait de 0,5 cm à gauche pour la première ligne.
4. Les auteurs mettront leur nom et adresse sur une page séparée afin de respecter l'engagement de la SCEDHS à maintenir le caractère anonyme de l'évaluation des articles.
5. *Lumen* ne prend pas en considération les articles qui sont en train d'être évalués par une autre revue.

II. Consignes particulières

Abréviations

Recourir uniformément aux abréviations courantes :

- etc., apr. J.-C., av. J.-C., art., chap., cit., coll. (collection), éd. (édition de, édité par), ex., fig. (figure), f., f° ou fol. (folio), Mme, Mlle, M., MM., Mgr, n. (note), n°, p., § (paragraphe), pl. (planche), page et suivantes *sq.*, suppl. (supplément), trad. (traducteur, traduction), v. (vers) ;

N'utiliser « *cf.* » que pour suggérer une comparaison ou un rapprochement (utiliser « voir » dans les autres cas). « *Ibid.* » signifie dans le même ouvrage ou dans le même article ; « *op. cit.* » renvoie à un ouvrage déjà cité et « *art. cit.* » renvoie à un article déjà cité.

Capitales

Les capitales et les petites capitales doivent être accentuées.

Le chiffre des siècles apparaît en petites capitales, suivis de « e » en exposant : I^{er} siècle, XIX^e siècle. Les chapitres des livres bibliques se composent également en petites capitales : Matthieu, XXVI, 69-75.

Mais chap. XIV, t. III, vol. XI, ou Georges I^{er} restent en GRANDES CAPITALES.

Citations

La citation est placée entre des guillemets français (« A »), avec des espaces insécables. On utilise les guillemets anglais (“A”), sans espaces, dans le cas d’une citation à l’intérieur d’une citation.

Pour les citations de plus de cinq lignes ou de cinq vers, on recourt à la citation sortie : paragraphe séparé du corps du texte, sans guillemets, Times New Roman, taille 11, retrait de 0,5 cm à partir de la marge gauche et absence de retrait à droite. La citation est précédée et suivie par un espacement de 6 pt.

Quand on cite des vers dans le texte ou en note, et non en citation sortie, on sépare chaque vers par une barre oblique (/), et chaque strophe d’une double barre oblique (//) :

« Oui, c’est un peu l’automne, / Déjà, / Et rien de plus ; / La terre lourde croule aux talus, /... »

Les citations en langues étrangère ou ancienne (autre que l’anglais) sont traduites dans le texte pour respecter sa continuité linguistique et leur version originale est reportée en note de bas de page avec les références à l’édition originale et à la traduction (« je traduis », le cas échéant).

Espaces

L’espace insécable doit précéder tous les signes de ponctuation doubles : deux points, point-virgule, point d’exclamation, point d’interrogation.

Il doit suivre le guillemet français ouvrant («) et précéder le guillemet français fermant (»).

Il doit suivre les abréviations et le numéro qui les suit : p., t., vol., fol., n^o, chap., fig., n., v., coll.

Il doit séparer le numéro des siècles et le terme « siècle » : XVI^e siècle.

De manière générale, il doit être mis systématiquement entre deux termes qui ne doivent pas être séparés en cas de passage à la ligne (ex : Moyen Âge, *op. cit.*, Napoléon I^{er}, janvier 1768).

Exception : dans les titres d’ouvrages et les citations dans une langue étrangère, on suit les règles de ponctuation de cette langue : Marcus Rediker, *Between the Devil and the Deep Blue Sea: Merchant Seamen...*

Le manuscrit ne contiendra **aucune double espace**.

Gras et italique

Réserver le caractère gras uniquement au titre de l’article et aux titres de section éventuels.

Réserver à l’italique ses usages traditionnels :

- titres d’ouvrage et de revue ;
- citations en langue étrangère ;
- désignation d’un mot en tant que mot (ex : le verbe *aimer*) ;
- tous les termes en latin et leur abréviation (*cf.*, *op. cit.*), à l’exception de « etc. ».

L’italique sert aussi à souligner lorsque l’auteur veut mettre en évidence des éléments d’une citation (préciser alors « je souligne »).

Notes de bas de page (appels de)

L'appel de note doit être placé à l'intérieur des guillemets et avant toute ponctuation.

Cette exclusion confine à la « mort civile¹ ».

Éviter de placer l'appel de note au premier terme que cette note précise, mais au signe de ponctuation fort qui suit.

La deuxième occurrence reprend¹, en partie, le passage de la lettre envoyée à Mme de Castellane le 31 décembre 1825.

Parenthèses et crochets

Les crochets droits [] remplacent les parenthèses à l'intérieur de tout passage déjà entre parenthèses.

Ils servent aussi à indiquer un passage coupé dans une citation :

La soif insatiable de tout ce qui est au-delà [...] est la preuve la plus vivante de notre immortalité [...].

Ils servent encore à signaler un mot ou groupe de mots qui a été modifié et/ou remplacé (afin que l'orthographe et la syntaxe soient respectées, ou que la clarté de la phrase ne soit pas affectée) :

Il était une fois une petite fille de Village [...] ; sa mère en était folle, et sa grand-mère plus folle encore. Cette bonne femme lui fit faire un petit chaperon rouge...

Devient : [S]a mère en était folle, et sa grand-mère plus folle encore. [Celle-ci] lui fit faire un petit chaperon rouge...

Ponctuation

Il faut veiller à ce que les signes de ponctuation ne soient pas « contaminés » par les enrichissements éventuels des mots voisins : si un titre en italique est suivi d'une virgule, cette dernière doit être en caractère « romain ».

Le tiret « - » (demi-cadratin) se distingue du trait d'union plus court « - ».

Pour les tirets de dialogues rapportés, utiliser le tiret long « — » (cadratin).

Pour séparer deux dates et, plus généralement, deux nombres, on utilise le trait d'union, sans espaces : 1914-1918 ; p. 35-42.

En cas de doute sur les majuscules ou les traits d'union, consulter Jean Girodet (*Dictionnaire Bordas. Pièges et difficultés de la langue française*, Paris, Bordas, coll. « Les référents », 1988) ou Marie Malo (*Guide de la communication écrite au cégep, à l'université et en entreprise*, Montréal, Québec/Amérique, 1996).

Références bibliographiques

Dans une note de bas de page, l'ordre canonique d'une référence bibliographique est :

Prénom, nom de l'auteur (en minuscules), <i>titre de l'ouvrage</i> (en italique), lieu d'édition (en langue originale), maison d'édition, collection, date de publication, nombre de volumes, numéro du tome cité, page(s) citée(s).
--

Monographie

Norbert Elias, *Qu'est-ce que la sociologie ?*, trad. Yasmin Hoffmann, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, coll. « Monde en cours », 1991, p. xxx.

Norman John Greville Pounds, *Hearth and Home. A History of Material Culture*, Bloomington, Indiana University Press, 1989, p. xxx.

Ouvrage collectif

[...] dans André Magnan (dir.), *Expériences limites de l'épistolaire. Lettres d'exil, d'enfermement, de folie. Actes du Colloque de Caen. 16-18 juin 1991*, Paris, Honoré Champion, coll. « Bibliothèque de littérature moderne », 1993, p. xxx-xxx.

N.B. Ne pas utiliser « ed. »/« eds. » (sans accent), qui est un anglicisme.

Dans le cas d'une édition critique, le nom des éditeurs scientifiques suit le titre, avec la mention « éd. » :

Mallarmé, *Œuvres complètes*, éd. Bertrand Marchal, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », t. I, 1998, t. II, 2003.

Si l'édition utilisée n'est pas l'édition originale, la date d'édition originale est indiquée après le titre et entre parenthèses ou entre crochets droits :

Victor Hugo, *Les Chansons des rues et des bois* [1866], éd. Jean Gaudon, Paris, Gallimard, coll. « Poésie », 1982.

Titre d'ouvrage

En français, lorsque le titre de l'ouvrage commence par un article défini, il faut des majuscules jusqu'au premier substantif (inclus) : *La Femme de trente ans*.

Lorsque le titre commence par un article indéfini, seul cet article prendre la majuscule : *Une vie*.

Lorsque le titre forme une proposition ou une phrase, seul le mot initial prend une majuscule : *On ne badine pas avec l'amour*.

Dans un titre contenant une comparaison ou une symétrie, chaque terme en opposition ou en parallèle prendre une majuscule : *Le Rouge et le Noir*.

Lorsqu'un titre comporte une seconde partie considérée comme une explication, séparée de la première partie par la conjonction *ou*, le premier terme de cette seconde partie prend la majuscule : *Dom Juan ou le Festin de pierre*.

Lorsque les différents tomes d'un même ouvrage ont chacun leur titre propre, donner en premier le titre global de l'ouvrage, puis, après, le numéro du tome (t. I), son titre en italique : *Histoire de la littérature anglaise*, t. II, *La Période élisabéthaine*.

Titre de périodique

Jean Coutin, « Enquête sur l'imaginaire du roman pornographique (1739-1789) : les bibliothèques », *Études françaises*, vol. 32, n°2, automne 1996, p. 19-30.

Si le numéro d'un périodique a son titre propre :

Martine Berlan-Darqué et Bernard Kalaora, « Du pittoresque au "tout-paysage" », *Études rurales*, n°121-124, « De l'agricole au paysage », dir. J. Cloarec et P. Lamaison, 1991, p. 185-195.

Lorsque le mois est indiqué, ne pas l'abrégé (octobre et non oct.) :

Article ou contribution à un ouvrage collectif

Hélène Cazes, « La Sibylle dans l'*Eneas* : de l'épopée au roman », dans *Autour du roman. Études présentées à Nicole Cazauran*, Paris, Presses de l'ENS, 1990, p. 11-48.

Ouvrage extrait d'œuvres complètes

Edgar Allan Poe, *Eureka* [1848], dans *Contes. Essais. Poèmes*, éd. Claude Richard, Paris, Robert Laffont, coll. « Bouquins », 1989, p. 1134.

Chapitre extrait d'une monographie

Gérard Genette, « La rhétorique restreinte », dans *Figures III*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « Poétique », 1972, p. 21-40.

Mémoire ou thèse

Annick Trégouët, « La poétique du regard dans le *Tableau de Paris* de Louis Sébastien Mercier », Montréal, Université de Montréal, Département d'études françaises, mémoire de maîtrise, mars 1998, p. xxx.

Lieu d'édition

Lorsqu'il y a plusieurs lieux d'édition, il faut séparer ceux-ci par une barre oblique, sans espace avant ni après (ex : Paris/Bruxelles).

Le lieu d'édition doit être indiqué tel qu'il est mentionné par l'éditeur, c'est-à-dire dans la langue d'origine (ex : London, Roma, Den Haag, Theraan).

Maison d'édition

Ne mentionner ni « éd. » ni « Éditions », sauf lorsque ce terme fait partie intégrante du nom de l'éditeur (ex : Éditions de Minuit ; Éditions du Seuil ; Éditions du CNRS, mais Gallimard, Flammarion, José Corti, Honoré Champion, etc.).

Dans le cas d'une coédition, séparer les noms des maisons d'édition par une barre oblique, sans espace avant ni après (ex : Gallimard/RMN).

Ne pas abrégé le nom de la maison d'édition (ex : Presses de l'université Paris-Sorbonne, Presses universitaires de Rennes, etc.).

Pages

Lorsque plusieurs pages sont citées, elles doivent être indiquées ainsi : p. 15-25.

Mettre le numéro des pages en entier : p. 435-439 (et non p. 435-39).

Répétition de références

Pour un livre : prénom et nom de l'auteur, titre de l'ouvrage (abrégé, tout en restant significatif), suivis de la mention « *op. cit.* » et de la page :

J. Bate, *Romantic Ecology : Wordsworth an the Environmental Tradition*, London/NewYork, Routledge, 1991, p. 165.
(puis) J. Bate, *Romantic Ecology*, *op. cit.*, p. 214.

Pour un article : prénom et nom de l'auteur, titre de l'article (abrégé, tout en restant significatif), suivis de la mention « *art. cit.* » et de la page :

Hélène Cazes, « La Sibylle dans l'*Eneas* : de l'épopée au roman », dans *Autour du roman. Études présentées à Nicole Cazauran*, Paris, Presses de l'ENS, 1990, p. 11-48.
(puis) Hélène Cazes, « La Sibylle dans l'*Eneas* », *art. cit.*, p. 12.

Si deux notes consécutives renvoient au même ouvrage ou au même article, utiliser l'abréviation « *Ibid.* » ou « *ibid.* » suivie de la page.

¹ B. Benbassar (dir.), *L'Inquisition espagnole*, Paris, Hachette, 1979, p. 86.

² *Ibid.*, p. 79.

Si ces deux notes consécutives renvoient au même ouvrage et à la même page, indiquer seulement « *Id.* » ou « *id.* ».

¹ B. Benbassar (dir.), *L'Inquisition espagnole*, Paris, Hachette, 1979, p. 86.

² *Id.*

Bibliographie

Si l'article comporte une bibliographie, elle doit se limiter aux seuls textes cités dans l'article et adopter la forme suivante :

BLANCHOT, Maurice, *De Kafka à Kafka*, Paris Gallimard, coll. « Folio essais », 1994.
–, *Le Livre à venir*, Paris, Gallimard, coll. « Idées », 1971.

Illustrations

Des illustrations jugées essentielles pourront être incluses, mais il incombe aux auteurs d'obtenir la permission de les reproduire et de fournir aux éditeurs invités des images de qualité utilisables pour l'impression (300 dpi minimum). Toutes ces illustrations (frontispices, cartes, graphiques, tableaux, etc.) peuvent être incluses dans le texte du manuscrit, mais doivent être absolument fournies à part sous forme de fichiers sources clairement identifier. L'auteur peut également signaler dans son texte l'endroit souhaité pour l'insertion (**ex : insérer fig. 1, insérer ill. 15**) et numéroter les fichiers sources en conséquence (**fig1.xls, ill15.tiff**).